

C'est qu'on ne verse
plus de millions pour les hôpitaux,
plus de millions pour les prisons,
plus de millions pour les bagnes,
plus de millions pour les asiles,
plus de millions pour les procès, (ce dernier item nous coûte chaque année \$21,000,000 au Canada, répétons-le.)

Tout cela a été obtenu par un petit texte de loi que voici: (14 mots):

La fabrication et la vente des liqueurs enivrantes sont pour toujours prohibées dans cet Etat."

Un point, et c'est tout.

Pardon ce n'est pas tout, *le gouvernement s'est occupé de faire observer ce petit texte de loi, et ce petit texte a donné sa pleine mesure:*

***Richesse inouïe !
Bonheur incomparable !***

Dans cet Etat on vient de faire une autre petite loi qui condamne à (9) neuf ans de pénitencier le vendeur de boisson, convaincu d'une deuxième offense.

Ça ôte l'envie de recommencer et même de commencer.

Ah! si la moitié de nos députés voulait savoir la profondeur du *mal-alcool*, le règne des buvetiers et